



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la coordination et du soutien interministériels
Bureau de l'environnement

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires
et technologiques (CoDERST).**

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République du 18 octobre 2023 portant nomination de Monsieur Patrick VAUTIER, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 modifié portant création du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du CoDERST ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2023, portant délégation de signature à Monsieur Patrick VAUTIER, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le courrier de la Chambre de commerce et d'industrie du 29 novembre 2023, désignant leurs représentants pour siéger au CoDERST ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), est modifié comme suit (**modifications en gras**) :

Article 1^{er} : Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

1 – Services de l'État et agence régionale de santé

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- deux représentants de la direction départementale des territoires ;
- deux représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- **un représentant du service des sécurités ;**
- un représentant de la direction générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

2 – Collectivités territoriales

➤ deux conseillers départementaux :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Thierry MAROLLEAU Conseiller départemental de Cerizay	M. Olivier FOUILLET Conseiller départemental du Val de Thouet
Mme Coralie DENOUES Présidente du conseil départemental	M. Didier GAILLARD Conseiller départemental de la Gâtine

➤ trois maires :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Sylvain GRIFFAULT Maire de Melle	Mme Armelle CASSIN, Maire d'Argentonny
M. Philippe ALBERT Maire de Vausseroux	M. Michel DORET Maire de Louzy
M. Jacques BILLY Maire d'Aiffres	M. Jean-François SALANON Maire de Plaine d'Argenson

3 – Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, professionnels et experts

➤ un représentant d'une association agréée de consommateurs :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Elisabeth BEAUVAIS UDAF	Mme Swan REY UDAF

➤ un représentant d'une association agréée de pêche :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Michel GRIGNON Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Olivier MOUY Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique

➤ un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Magali MIGNAUD Deux-Sèvres Nature Environnement	M. Christian DUPUIS Deux-Sèvres Nature Environnement

➤ trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Franck MICHELON Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres	M. Emmanuel BARATON Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres
M. Mickaël BERTHELOT Chambre de métiers et de l'artisanat	M. Michel AGNAN Chambre de métiers et de l'artisanat
M. Christophe LIMOGES Chambre d'agriculture	M. Grégory NIVELLE Chambre d'agriculture

➤ trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Brice KOHLER Représentant du MEDEF Deux-Sèvres Architecte	M. Pierre SEUX Représentant du MEDEF Deux-Sèvre Chef d'entreprise
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant	-
M. Guy RICHARD Architecte	M. Philippe CHAILLOU Architecte

4 – personnalités qualifiées

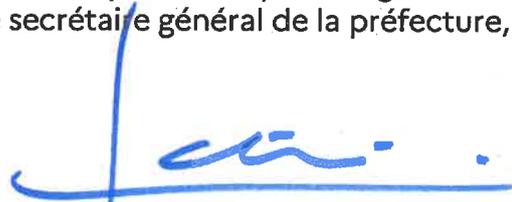
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Yves LEMORDANT Hydrogéologue agréé	M. Fabrice MOREAU Hydrogéologue agréé
M. Jean RILLARD BRGM	Mme Murielle THINON-LARMINACH BRGM
M. Jean-Claude BRIANCEAU personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement	M. Renaud LEGENDRE personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement
Docteur Ludovic DARGENTON Médecin	Docteur Guillaume DELEPLANQUE Médecin

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 modifié, portant composition du CoDERST, demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le **8 DEC. 2023**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER